

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Biopren Pharaoh's Ant Colony Eliminator

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: BE2018-0002

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0013286-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	3
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	3
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	4
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	5
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	5
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	5
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	7
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
5. Conditions générales d'utilisation	7
5.1. Consignes d'utilisation	7

5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	8
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	8

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

BIOPREN / PROTECT PHARAOH , ÉLIMINATEUR DE COLONIES DE FOURMIS PHARAON
--

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Bábolna Bioenvironmental Centre Ltd.
	Adresse	Szállás u. 6. H-1107 Budapest Hongrie
Numéro de l'autorisation	BE2018-0002	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0013286-0000	
Date de l'autorisation	02/08/2017	
Date d'expiration de l'autorisation	01/05/2027	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Bábolna Bioenvironmental Centre Ltd. (Bábolna Bio Ltd.)
Adresse du fabricant	Szállás utca 6 1107 Budapest Hongrie
Emplacement des sites de fabrication	Köves J. u. 3. 2943 Bábolna Hongrie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1386 - (S)-méthoprène
Nom du fabricant	Bábolna Bioenvironmental Centre Ltd. (Bábolna Bio Ltd.)
Adresse du fabricant	Szállás utca 6. 1107 Budapest Hongrie
Emplacement des sites de fabrication	Szállás utca 6. 1107 Budapest Hongrie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(S)-méthoprène	Isopropyl-(2E,4E,7S)-11-methoxy-3,7,11-trimethyl-2,4-dodecadienoate	Substance active	65733-16-6		0.5

2.2. Type de formulation

GR - Granulés

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	Éliminer le contenu dans en accord avec les réglementations en vigueur Éviter le rejet dans l'environnement.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Grand Public - Lutte contre les fourmis à l'intérieur

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Placez les stations d'appât près des itinéraires des fourmis.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Myrmicinae:-Pharaoh antlarves et reines
Domaine d'utilisation	Intérieur pour usage intérieur uniquement
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât dans des stations d'appâtage pré-remplies
Taux et fréquences d'application	2 stations d'appât par 20 m2 (0,25 g/m2) - - - Pour obtenir une efficacité fiable, il est recommandé de laisser les appâts au même endroit pendant une période de 3 mois, même si les fourmis semblent avoir disparu plus tôt des pièces. Effet résiduel : 10-14 semaines.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	3 x 2,5 grammes dans des stations d'appât en plastique (PVC + PE) totalisant 7,5 grammes 2,5 grammes d'appâts dans des blisters plastiques transparents avec adhésif sur chaque blister, 3 blisters / paquet. Total 7,5 grammes

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Professionnels - Lutte contre les fourmis à l'intérieur

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Placez les stations d'appât près des itinéraires des fourmis.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Myrmicinae:-Pharaoh antlarves et reines
Domaine d'utilisation	Intérieur pour usage intérieur uniquement
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât dans des stations d'appâtage pré-remplies
Taux et fréquences d'application	2 stations d'appât par 20 m2 (0,25 g/m2) - - Pour obtenir une efficacité fiable, il est recommandé de laisser les appâts au même endroit pendant une période de 3 mois, même si les fourmis semblent avoir disparu plus tôt des pièces. Effet résiduel : 10-14 semaines.
Catégorie(s) d'utilisateurs	

Dimensions et matériaux d'emballage

Professionnel

2,5 grammes d'appâts dans des blisters plastiques transparents avec adhésif sur chaque blisters, 12 blisters / paquet. Total: 30 grammes
2,5 grammes d'appâts dans des blisters plastiques transparents avec adhésif sur chaque blister, 24 blisters / paquet. Total: 60 grammes.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Réserve aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Lutte contre les fourmis à l'intérieur

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Placez les stations d'appât près des itinéraires des fourmis.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Myrmicinae:-Pharaoh antlarves et reines
Domaine d'utilisation	Intérieur pour usage intérieur uniquement
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât dans des stations d'appâtage pré-remplies
Taux et fréquences d'application	2 stations d'appât par 20 m2 (0,25 g/m2) - - Pour obtenir une efficacité fiable, il est recommandé de laisser les appâts au même endroit pendant une période de 3 mois, même si les fourmis semblent avoir disparu plus tôt des pièces. Effet résiduel : 10-14 semaines.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	2,5 grammes d'appâts dans des blisters plastiques transparents avec adhésif sur chaque blister, 12 blisters / paquet. Total: 30 grammes 2,5 grammes d'appâts dans des blisters plastiques transparents avec adhésif sur chaque blister, 24 blisters / paquet. Total: 60 grammes.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Coupez le dessus de la station d'appât en plastique en suivant la ligne en pointillés et retirez le film protecteur du tampon adhésif. Placez les stations d'appât près (mais pas directement sur) des itinéraires des fourmis, avec les ouvertures sur le dessus ou sur le côté. Évitez de renverser l'appât de la station. Les stations d'appât doivent être placées dans les pièces où les fourmis apparaissent, principalement dans la cuisine et la salle de bain. Utilisez le produit dans d'autres pièces également si nécessaire.

Dose: 2 stations d'appât par 20 m² (0,25 g/m²)

Après le placement des appâts, il se peut que, pendant une courte période, plus de fourmis soient observées qu'auparavant. Ceci étant le résultat de l'attractivité de la substance de l'appât. Pour assurer une bonne efficacité, il est recommandé de laisser les appâts à la même place pendant 3 mois, même si les insectes ont disparu du local. Si la station est vide (ou presque vide) ou endommagée (par exemple trempée), elle doit être remplacée par une nouvelle station. Protégez les appâts placés de l'eau (par exemple pendant le nettoyage) car le produit pourrait perdre son efficacité à cause de l'eau. Attention ! N'appliquez aucun autre insecticide lors de l'utilisation de l'appât.

Efficacité résiduelle : 10-14 semaines

5.2. Mesures de gestion des risques

Tenir hors de portée des enfants, ne pas autoriser l'utilisation par des enfants. L'appât doit être inaccessible aux enfants ou aux animaux domestiques.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon après manipulation.

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher les résidus de produit ou son contenant de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION: garder la personne calme et la transporter à l'air frais. Appeler le Centre Antipoisons ou un médecin
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
EN CAS D'INGESTION: Appeler le Centre Antipoisons ou un médecin en cas de malaise.
Tél. Centre Antipoisons: 070 245 245

Contenir le déversement, balayer le déversement et le transférer dans des contenants à déchets pour l'élimination.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Ne pas laver, ni réutiliser les stations d'appât.

Éliminer les déchets et les stations d'appâtage après traitement conformément aux exigences locales. Si cela n'est pas contraire aux spécifications officielles, les emballages peuvent être traités comme des déchets ménagers. Prévenir la contamination de l'environnement par les déchets.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conservation et stockage: 3 ans si stocké dans l'emballage d'origine fermé, et ce dans un endroit sombre, sec, frais et à l'abri du gel. Gardez à l'écart de l'alimentation et des médicaments. (Date de production doit être mentionnée sur l'étiquette.)

6. Autres informations

Le produit contient une substance amérissante (benzoate de dénatonium) qui aide à prévenir la consommation humaine involontaire.